



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 122822

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les souhaits exprimés par la confédération nationale des retraités militaires, des anciens militaires et de leurs conjoints, association de la Moselle, concernant le pouvoir d'achat des retraités. Soulignant que la majoration de 1,8% des retraites au 1er janvier 2007 ne correspond pas à l'augmentation réelle du coût de la vie, cette association demande que le pouvoir d'achat des retraités fasse l'objet d'un examen particulier et que des mesures concrètes soient prises afin d'en assurer le maintien. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122822

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4222